

Sécurité de la vieillesse

sous-estimer nos travailleurs âgés. Il y a de moins en moins de travail manuel, où c'est la jeunesse et la force qui sont valorisées. En parlant de jeunesse, j'en connais un autre qui va prendre demain sa retraite, le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), qui montera à l'autel pour se marier. Je pense qu'il mérite des félicitations...

Des voix: Bravo!

M. Flynn: De plus en plus, les longues années d'expérience et la formation technique sont un capital précieux, difficile à remplacer. Combien plus pauvre serait le monde si des gens comme George Bernard Shaw, Albert Einstein, Albert Schweitzer, sans parler du député de Winnipeg-Nord-Centre avaient mis fin à leurs labeurs à 60 ans. Je ne crois pas qu'il ait arrêté. Je ne crois pas qu'il arrête jamais. Je crois qu'il va toujours continuer.

Une voix: Comme Moïse.

M. Flynn: C'est exact. Je crois que le député d'Edmonton pourrait le mettre assez en colère pour qu'il se lance sans plus pouvoir s'arrêter. Il est comme Moïse, pas moyen de l'arrêter de faire des lois.

Une voix: Où était-il quand on a éteint les lumières?

M. Flynn: Il est impossible de déterminer de façon certaine si les jeunes travailleurs sont plus productifs que les vieux même dans les entreprises à technologie avancée. Monsieur l'Orateur, je crois que ce qui doit surtout retenir notre attention, c'est le bill C-62 et un grand nombre des bills de ce genre qui touchent à la sécurité de la vieillesse.

Nous devons être très sensibles, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, à la situation des personnes seules, célibataires ou veuves, qui semblent être délaissées ou oubliées par le gouvernement actuel. Nous compatissons à leur sort et nous le manifestons en modifiant la disposition de ce bill relative aux conjoints. J'espère que le gouvernement continuera longtemps dans cette voie et permettra aux personnes âgées de mener une vie digne, honorable et autonome au sein de la collectivité.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de parler de ce bill aujourd'hui en sachant qu'il sera adopté assez rapidement en deuxième lecture.

J'ai trouvé intéressants les propos de ceux qui m'ont précédé. Je dois rendre hommage au vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour ses efforts inlassables en faveur des pensionnés au Canada. Je n'ai jamais vu un bill présenté à la Chambre sans que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait réussi tôt ou tard à aborder le sujet des pensions. C'est un extraordinaire tour de magie parlementaire. Quel que soit le sujet du débat, le député réussit à y glisser une allusion aux pensions et à parler du triste sort des pensionnés. A mon grand étonnement et à ma grande surprise, il a même réussi à parler des pensions au cours du débat sur la Défense nationale.

Une voix: Lorsque vous aurez été ici pendant 80 ans, vous pourrez en faire autant.

● (1510)

M. McKinnon: C'est une qualité remarquable, et je tiens à l'en féliciter. Venant du centre des retraités du Canada, je puis lui assurer que tous les pensionnés du Canada, ainsi que moi, le tenons en haute estime. Mais cela ne m'empêche pas de lui signaler qu'au cours de ses

[M. Flynn.]

remarques cet après-midi, il m'a paru quelque peu injuste lorsqu'il a comparé la position du parti conservateur à celle du parti libéral. Nous, du parti conservateur, en prenons ombrage en quelque sorte.

En 1972, nous avions un gouvernement libéral minoritaire. Ayant participé à cette campagne, j'ai beaucoup entendu parler de la position du NPD sur les pensions de vieillesse. Les néo-démocrates réclamaient une pension de base de \$150. Cette hausse appréciable, selon eux, serait l'une des premières conditions de leur appui à un gouvernement libéral minoritaire, mais ils ont cédé beaucoup trop facilement lorsqu'une hausse relativement faible de \$12 a été accordée, portant la pension à \$100.

Je me souviens d'avoir été à la Chambre le soir de l'exposé budgétaire. Le député de Winnipeg-Nord-Centre avait réclamé \$150, je croyais qu'on accorderait environ \$130, et le ministre des Finances (M. Turner) a annoncé \$100. Je me suis tourné vers mon voisin de pupitre et lui ai dit: «C'est la fin de la présente législature; le parti néo-démocrate n'appuiera jamais une hausse aussi faible.» Mais les néo-démocrates ont mis leurs protestations et leurs principes de côté et ont appuyé alors le parti libéral. Je dis cela simplement à cause des propos du député au sujet des libéraux et des conservateurs.

Je voudrais examiner pendant quelques instants la mesure dont nous sommes saisis. Il est notoire, je le sais, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) fait rédiger ses discours par des collaborateurs, mais je pense qu'il devrait leur confier la tâche de rédiger les bills et confier à ceux qui rédigent les bills le soin d'écrire ses discours ou du moins s'arranger pour que tous s'entendent.

M. Paproski: Un discours de \$300 ou de \$600?

M. McKinnon: A mon avis le discours que nous avons entendu aujourd'hui vaut 700 ou 800 dollars. C'est, je crois, un des meilleurs que ses rédacteurs lui ont écrit, et j'espère que je ne créerais pas de dissension entre eux si je prétends que celui-ci vaut 700 ou 800 dollars. Le bill semble avoir été rédigé, en partie, par les auteurs de ses discours. Quant à l'autre partie, il semble que le ministre ait donné une page à faire à chacun et qu'il leur ait dit: «Rédigez cette page et ne faites pas attention à ce que disent les autres pages; nous allons les réunir et les jeter à la face du Parlement».

Le bill est un des documents les plus contradictoires et les plus embrouillés dont nous avons été saisis jusqu'ici. Je pourrais peut-être signaler quelques contradictions.

La définition du mot conjoint est la première chose qui suscite de l'inquiétude et de l'étonnement. Voici la définition qu'on donne nettement à la première page du bill:

«conjoint» d'un pensionné comprend la personne du sexe opposé qui, s'ils se sont publiquement présentés comme mari et femme, a vécu avec lui pendant au moins un an ou, en cas d'empêchement de leurs mariage, trois ans;

Cela semble très simple, sauf que l'un des rédacteurs du ministre a écrit dans un communiqué publié l'autre jour que les personnes faisant une demande du supplément de revenu garanti et d'allocation de conjoint pour la première fois devront soumettre un certificat de mariage. C'est l'un ou l'autre et je soutiens que le bill du Parlement doit l'emporter sur le communiqué du ministre. Dans l'étude de la définition de «conjoint», nous donnerons au terme le sens que le bill lui donne, et non celui que les rédacteurs qu'il engage et les journalistes lui prêtent.